

EARL TOUZE Yves

L'étang neuf
22480 SAINT-CONNAN

Site concerné :

L'étang neuf
22480 SAINT-CONNAN

Elevage Avicole

Rubrique ICPE 2111-1 et 2170-2

- ***Régularisation des effectifs de poules pondeuses à 40 000 emplacements.***
- ***Demande de déclaration pour la gestion des fientes dans le cadre de la rubrique 2170 des ICPE.***

Bâtiments des poules pondeuses	Avant projet ICPE 30/01/2004	Evolution	Après projet
V1	10560 poules en plein air	9440 Poules en volière	20000 Poules pondeuse en volière
V2	10000 poulettes	-10000 Poulettes	0
V3	0	20000 Poules pondeuses en plein air	20000 Poules pondeuses en plein air
Places AE	20560	19440	40000
Emplacements	20560	19440	40000

Monsieur TOUZE Yves

EARL TOUZE Yves
L'étang neuf
22480 SAINT-CONNAN

Table des matières

Avant-propos	7
1. Cerfa n° 15679*04 pour demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement	9
2. Pétitionnaire	11
1. Mandataire	11
2. Pétitionnaire	11
3. Description du projet	12
1. Description du projet	12
2. Respect des prescriptions générales	13
Article 1 ^{er} : Effectifs concernés	14
Article 5 : Implantation	15
1. Localisation de l'installation	15
2. Distances par rapport aux zones sensibles	16
Article 6 : Intégration dans le paysage	16
Article 7 : Infrastructures agro-écologiques	16
Article 8 : Localisation des risques	17
Article 11 : Aménagement	17
1. Les poulaillers et évolution du site	18-22
2. Les dispositifs de stockage	22
Article 12 : Accessibilité	23
Article 13 : Moyens de lutte contre l'incendie	24
Article 14 : Installations électriques et techniques	24
Article 15 : Dispositif de rétention	25
Article 16 : Compatibilité avec le SDAGE et le SAGE, zones vulnérables	25
Article 17 : Prélèvement d'eau	25
Article 18 : Ouvrages de prélèvement	26
Article 19 : Forage	26
Article 21 : Parcours extérieurs des volailles	26
Article 23 : Effluents d'élevage	27
1. Production d'effluents	28
2. Stockage des effluents	29
3. Destination des effluents	29

Article 24 : Rejet des eaux pluviales	29
Article 26 : Généralités – Traitement des effluents	29
Article 27-2 : Plan d'épandage	29
Article 27-3 : Interdictions d'épandage et distances	30
Article 27-4 : Dimensionnement du plan d'épandage	31
Article 28 : Stations ou équipements de traitement	39
Article 29 : Compostage	41
Article 30 : Site de traitement spécialisé	41
Article 31 : Odeurs, gaz, poussières	42
1. Sources de pollution olfactive	42
2. Mesures compensatoires sur le site d'élevage	43
Article 32 : Bruit	43
1. Sources de pollution acoustique	43
2. Mesures compensatoires sur le site d'élevage	44
Article 33, 34 et 35 : Généralités déchets, stockage et élimination	46
3. Compatibilité aux documents d'urbanisme	48
4. Localisation	49
5. Activités	51
6. Incidences	53
1. Description du projet	54
2. Localisation du projet et éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés	55
3. Description des effets notables	56
7. Pièces Jointes (cerfa P.J)	63
P.j. n°1 Plan de situation 1/25000 ^e	65
P.j. n°2 Plan cadastral 1/2500 ^e	67
P.j. n°3 Plan de masse 1/1000 ^e	69
P.j. n°4 Compatibilité du projet avec plan local urbanisme	71
P.j. n°5 Capacités techniques et financières	73
P.j. n°6 Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes	75
2.1. Compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne	75
2.2. Compatibilité avec le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo	78
2.3. Compatibilité avec le SRC (Schéma Régional des Carrières)	79
2.4. Compatibilité avec le PNPd (Plan National de Prévention des Déchets)	79
2.5. Compatibilité avec le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets	79
2.6. Compatibilité avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets	79
2.7. Compatibilité avec le programme d'actions national et régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	79
8. Plans	81

8.1- Plan 1/25000^e Situation de l'élevage dans son environnement

8.2- Vue en plan du V1 et V3

8.3-Vue en plan du STO 61

8.4-Vue en plan du STO 62

8.5-Vues en coupe du V1 et V2

8.6-Vue aérienne des évolutions avant et après projet

8.7-Plan de circulation et des zones à risques

9. Les annexes _____ **89**

9.1-Convention d'enlèvement de fertilisant organique

9.2- Permis de construire du bâtiment V3

9.3-Permis de construire du jardin d'hiver

9.4-Permis de construire du jardin d'hiver

9.5-Attestation CKB Kreiz-Breizh pour assainissement

9.6-Analyse d'eau

9.7-Arrêté d'autorisation pour le pouloduc

Table des tableaux

Tableau 1 : Informations concernant le mandataire	11
Tableau 2 : Informations concernant le pétitionnaire.....	11
Tableau 3 : Prescriptions applicables à l'EARL TOUZE Yves.....	14
Tableau 4 : Classement de l'EARL TOUZE Yves dans la nomenclature des ICPE	14
Tableau 5 : Répartition des effectifs dans les poulaillers de l'EARL TOUZE Yves	15
Tableau 6 : Prescriptions relatives à l'implantation du site de l'EARL TOUZE Yves.....	16
Tableau 7 : Caractéristiques techniques du poulailler V1 de l'EARL TOUZE Yves sur le site «L'étang neuf »	18
Tableau 8 : Caractéristiques techniques du poulailler V3 de l'EARL TOUZE Yves sur le site «L'étang neuf »	20
Tableau 9 : Evolution de la consommation d'eau de l'atelier de poules pondeuses de l'EARL TOUZE Yves.....	26
Tableau 10 : Evolution des rejets de l'EARL TOUZE Yves.....	28
Tableau 11 : Situation des parcelles de l'EARL TOUZE Yves vis-à-vis de différentes zones sensibles ...	31
Tableau 12 : Limitations quant à la pression phosphore en et hors zone 3B1.....	32
Tableau 13 : Synthèse des exports des nutriments par les cultures sur les terres de l'EARL TOUZE Yves	32
Tableau 14 : Classement des sols hydromorphes.....	33
Tableau 15 : Aptitudes à l'épandage en fonction de différents paramètres.....	36
Tableau 16 : Classement des terres du plan d'épandage de l'EARL TOUZE Yves	36
Tableau 17 : Caractéristiques des fientes de volailles déshydratées	40
Tableau 18 : Seuils acoustiques à respecter	45
Tableau 19 : Niveau sonore de quelques bruits particuliers	45
Tableau 20 : Niveaux sonores de bruits au sein de l'élevage	46
Tableau 21 : Estimation de l'atténuation du niveau sonore en augmentant la distance entre le récepteur et la source ponctuelle.....	46
Tableau 22 : Type et collecte de déchets de l'EARL TOUZE Yves	47
Tableau 23 : Classement de l'EARL TOUZE Yves dans la nomenclature des ICPE	51
Tableau 24 : Orientations du SDAGE pour la période 2022-2027	77
Tableau 25 : application des principes du 6 ^e programme d'actions régional directive nitrates pour l'EARL TOUZE Yves	80

Table des figures

Figure 1 : Volume et caractéristiques des effluents de l'EARL TOUZE Yves	37
--	----

Avant-propos

Cette étude a été réalisée à la demande de l'EARL TOUZE Yves en application des lois relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Elle a été réalisée par :

- Le Bureau d'Études Environnement de la société :
Sanders Bretagne

Le Pont de Saint-Caradec

BP 61 – 56 302 PONTIVY Cedex

☎ : 02.97.28.39.39

Chargé d'études : Philippe ROCABOY

- Le maître d'ouvrage :

EARL TOUZE Yves, représentée par M. TOUZE Yves

L'étang neuf

22480 SAINT-CONNAN

☎ : 06 08 24 15 46

1. Cerfa n° 15679*04 pour demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des installations classées
pour la protection de
l'environnement

Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement

N°15679*04

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

Régularisation élevage de poules pondeuses à 40 000 emplacements

2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame Monsieur

Nom, prénom

2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou
raison sociale

EARL TOUZE Yves

N° SIRET

32728060000010

Forme juridique

EARL

Qualité du
signataire

Gérant

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration :

Dans l'hypothèse où ces données seraient mises en ligne, je souhaite, en tant que personne physique, qu'elles soient anonymisées :

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone

06 08 24 15 46

Adresse électronique

earlkerhellec@orange.fr

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

L'étang neuf

Code postal

22480

Commune

SAINI-CUNNAN

Si le demandeur réside à l'étranger

Pays

Province/Région

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame Monsieur

Nom, prénom

LE MARTELOT Simon

Société

Sanders Bretagne

Service

Service Projets

Fonction

Technicien Environnement

Adresse

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

Pont de Saint-Caradec

Code postal

56920

Commune

SAINT-GERAND-CROIXANVEC

N° de téléphone

06 43 57 21 11

Adresse électronique

simon.lemartelot@sanders.fr

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie

Type de voie

Nom de la voie

Lieu-dit ou BP

L'étang neuf

Code postal

22480

Commune

SAINI-CUNNAN

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

L'EARL TOUZE Yves est actuellement à exploiter un élevage de 20 560 animaux-équivalents (soit 10 000 poulettes démarrées et 10 560 poules pondeuses) au lieu-dit « L'étang neuf » sur la commune de SAINT-CONNAN dans le département des Côtes d'Armor d'après l'arrêté modificatif du 30 janvier 2004.

En situation autorisée, les animaux sont élevés dans deux poulaillers qu'on appellera V1 et V2. Les rejets autorisés sont de 7 095 kg N par an. L'EARL TOUZE Yves a déposé deux précédentes demandes en DDPP :

- Une première en 2017 pour la construction du poulailler V3, ce qui augmentait les effectifs à 30 000 animaux-équivalents. Le projet était de réaménager le poulailler V2. Celui-ci n'ayant pas eu les modifications prévues dans ce dossier, la DDPP a rejeté le dossier.
- Une seconde en 2020 afin d'augmenter les effectifs à 50 000 animaux-équivalents. Ce dossier a été rejeté par la DDPP suite à des incohérences.

Suite à ces dossiers, le projet de l'EARL TOUZE Yves est d'augmenter les effectifs à 40 000 emplacements poules pondeuses (20 000 poules en volières et 20 000 poules plein air). Les animaux ne seront élevés que dans les poulaillers V1 et V3. Le poulailler V2 ne sera plus utilisé. Ce dossier notifie également la création d'un jardin d'hiver sur la partie Sud du poulailler V1 ainsi que le tunnel de séchage de fientes des poulaillers V1 et V3.

L'EARL TOUZE Yves exploite également une fabrique d'engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques (rubrique ICPE 2170-2). L'exploitation est autorisée à produire 78 tonnes de compost de fumier de poulettes et 127 tonnes de fientes sèches de poules pondeuses par an, soit 205 tonnes de produit normé NFU 42 001. Produisant moins d'une tonne de produit normé par jour, l'EARL TOUZE Yves n'est pas soumise à déclaration au titre de la rubrique 2170 des ICPE.

Après-projet, il n'y aura plus de poulettes élevées sur le site d'élevage mais uniquement des poules pondeuses. L'intégralité des fientes seront séchées et la production annuelle de fientes sèches normées NFU 42 001 sera de 436 tonnes, classant la fabrique d'engrais, amendements et supports de culture à partir de matière organique au régime déclaration de la rubrique 2170 des ICPE.

Le fait d'augmenter les effectifs à 40 000 emplacements requiert la réalisation d'une demande d'enregistrement avec consultation du public.

Les communes situées dans un rayon d'affichage de 1 km autour du site d'élevage sont SAINT-CONNAN, PLESIDY et KERPERT.

Les fientes sèches normées NFU 42001 seront gérées par plan d'épandage sur terres en propre de l'exploitation et l'excédent sera exporté.

Après-projet, les rejets seront de 16 640 kg N par an dont 15260 Kg N maîtrisables.

4.2 Votre projet est-il un :Nouveau site Site existant **4.3 Activité**

Précisez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2111-1	Elevage dont l'effectif est compris entre 30 001 et 40 000 emplacements volailles	Elevage de 40 000 poules pondeuses	Enregistrement
2170-2	Fabrication d'engrais, d'amendements à partir de matière organique Capacité de production supérieure à 1 t / jour et inférieure à 10 t / jour	Production de 1.2 tonne par jour	Déclaration

4.4 Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) :

Votre projet est-il soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation IOTA ? Oui Non

Si oui :

- la connexité de ces IOTA les rend-elle nécessaires à l'installation classée ? Oui Non

- la proximité de ces IOTA avec l'installation classée est-elle de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients ? Oui Non

- indiquez la (ou les) rubrique(s) concernée(s) :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)	Régime

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel, sous réserve des aménagements demandés au point 5.2. Ce document devra également permettre de justifier que votre installation soumise à déclaration connexe à votre activité principale fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/linformation-environnementale#e2>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Si oui, lequel ou laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide se trouve à proximité du parcours plein air. Celle-ci est retirée de la surface de parcours. Les zones humides sont retirées des surfaces épandables.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? <i>[Site répertorié dans l'inventaire BASOL]</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? <i>[R.211-71 du code de l'environnement]</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du site est située à 7.8 kms à l'Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7. Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre un prélèvement d'eau à partir d'un forage. Il est équipé d'un système de disconnexion afin de pouvoir utiliser l'eau du réseau public. L'eau est utilisée pour l'abreuvement des animaux. Une analyse d'eau est jointe à ce dossier. Les volumes passeront de 1 162 m ³ à 3 360 m ³ par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des travaux ayant déjà été réalisés sont régularisés dans ce dossier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructions ayant été réalisées sont le jardin d'hiver du V1 et le tunnel de séchage de fientes. Ces édifices sont dans la continuité des bâtiments qui ne se situent pas sur un espace protégé. Les constructions n'ont pas engendré de destruction de haie bocagère.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du site est "Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères" (Fiche FR5300007) située à 7.8 kms à l'Ouest du site.

1

Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant éloigné des différentes zones énumérées précédemment, le projet n'aura pas d'incidences sur celles-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre pas la construction d'un tunnel de séchage de fientes 60 m ² qui vient en extension du poulailler V3.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque sismique sur la commune de SAINT-CONNAN est de 2 sur une échelle de 5, c'est-à-dire faible. Le potentiel radon est de 3 en raison de la présence naturelle d'uranium dans le Massif Armoricaïn.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est sous protection sanitaire. Cela signifie que pour y pénétrer, il faut avoir l'autorisation de l'exploitant et respecter toutes les règles sanitaires comme le port d'une cote et de pédisacs, le lavage des mains, le stockage des cadavres hors du site...
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics concernent les camions de livraison d'aliments, les véhicules de société d'équarrissage, les camions de chargement et déchargement des animaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores proviennent principalement des ventilateurs et turbines d'extraction d'air et des passages de véhicules lourds. Notons que les bâtiments sont existants depuis plusieurs années et aucune plainte n'a été déposée contre l'exploitant pour des nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les odeurs proviennent principalement des extractions d'air composées principalement d'ammoniac ainsi que des déjections lors du curage des poulaillers pendant le vide sanitaire. Les poulaillers se situent à plus de 100 m des tiers, ainsi l'impact sera limité.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage de poules pondeuses émet principalement de l'ammoniac et également d'autres gaz dans l'air, par l'extraction d'air des bâtiments, le stockage des effluents et leur épandage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les poulaillers sont nettoyés avec de l'air à haute pression. Il n'y aura pas d'effluents liquides.
	Engendre-t-il des d'effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents produits sont essentiellement des fientes sèches de poules pondeuses. Une partie non maîtrisable du fait de l'accès au parcours plein air ne sera pas séchée mais cela représente 9 % des rejets.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ordures ménagères et les déchets de la collecte sélective seront évacués dans une déchetterie de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Les déchets vétérinaires seront repris par le vétérinaire de l'élevage. Les cadavres d'animaux seront stockés dans un bac équarrissage en attendant d'être repris par la SecAnim de PLOUVARA.
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé à plus de 500 m d'un ouvrage classé aux Monuments Historiques. Il se trouve à environ 300 m de la Chapelle du Logo qui n'est pas classée aux Monuments Historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres cultivées font déjà l'objet d'un épandage avec les fientes de poules. Le fait de sécher les fientes va permettre de réduire les odeurs lors des épandages.

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences du projet, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas de connexité entre les sites et les sociétés qui sont gérées par Mr TOUZE.
Des relations commerciales peuvent exister entre les sociétés suivant l'intérêt de chacune et concerner les oeufs, les poulettes et les fientes sèches.

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :